

## **Corporate duty of care France**

## Par desperate, le 15/04/2011 à 15:38

En cas d'une attaque terroriste en France, étant un employé américain en mission en France, qui serait responsable de ma protection? Mon employeur aux USA ou l'employeur français?

Merci d'avance

## Par P.M., le 15/04/2011 à 18:15

Bonjour,

C'est votre employeur et si vous êtes détaché ou en mission, a priori celui qui le reste c'est celui basé aux Etats-Unis...